

A partir de 2014, le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est géré en France par les Régions avec comme cadre d'intervention, les Pays au sens de bassins de vie. Les opérations soutenues ont un point commun, celui d'illustrer les nouvelles voies que le développement rural peut emprunter...

Imprimé sur papier recyclé - Monunivers.fr

CLES POUR MIEUX COMPRENDRE LEADER

Le dispositif se caractérise par 4 éléments...

- **Une stratégie locale :** les priorités du Pays de Fougères sont le fruit d'une réflexion qui a cherché à associer le maximum d'acteurs fin 2014, dans le cadre de la préparation du Contrat de partenariat. Le thème fédérateur choisi est : «le Pays de Fougères-Territoire en transitions». Pour pouvoir bénéficier d'un éventuel financement, les actions doivent contribuer à l'un des 11 enjeux (voir page centrale).
- **Le soutien à des projets novateurs, transférables et multi-partenariaux :** LEADER vient permettre l'impulsion d'actions-pilotes, en termes de contenu et/ou méthode. Le programme est conçu pour avoir un effet-levier : les conditions de poursuite du projet après le financement LEADER et les possibilités de transfert sur d'autres thématiques ou territoires sont donc prises en compte. D'autre part, la qualité de la co-construction c'est-à-dire la manière d'impliquer plusieurs partenaires est un critère important. L'opération ne doit pas être «isolée».
- **Une gouvernance qui vient associer élus et membres de la société civile :** chaque projet est examiné par le Comité Unique de Programmation (CUP). En lien direct avec la Région Bretagne, cette instance auditionne les porteurs et décide de l'attribution des fonds. Dans le cas du Pays de Fougères, le Comité est formé de 8 élus et de 9 membres issus du Conseil de développement (représentants associatifs et socioprofessionnels).
- **L'encouragement à la mise en réseau des acteurs :** les échanges de pratiques sont au cœur du dispositif d'où la mise en place de réseaux à différentes échelles (régionale, nationale et européenne). Les coopérations sont aussi facilitées avec d'autres territoires : français, européens ou extra-européens.

Contact : Valérie Janvier
Pays de Fougères, Marches de Bretagne
36 rue de Nantes. BP 50306
35303 FOUGERES CEDEX
Tél : 02 99 17 05 29 • Fax : 02 99 94 60 39
valerie.janvier@pays-fougeres.org
www.pays-fougeres.org



Document initié par le Conseil de développement du Pays de Fougères et réalisé avec le soutien de la Région Bretagne

Contrat de Partenariat Europe Région Pays de Fougères 2014 - 2020 BÂTIR AU FUTUR COMPOSÉ



LEADER :
programme européen
pour l'innovation en
milieu rural

L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.
L'Europe investit dans les zones rurales

Stratégie LEADER 2014 - 2020 du Pays de Fougères, Marches de Bretagne

PAYS DE FOGÈRES
-
TERRITOIRE EN
TRANSITIONS

Transition énergétique



Améliorer la qualité
énergétique du bâti
et des déplacements

- ① Soutenir l'innovation dans les procédés de construction
- ② Accompagner le changement en matière d'efficacité énergétique
- ③ Développer les mobilités durables

Transition économique



Favoriser l'emploi
et les activités
économiques

- ④ Renforcer l'ancrage territorial des activités économiques
- ⑤ Explorer les gisements d'emplois des filières de l'économie verte
- ⑥ Accompagner la transformation numérique des activités économiques

Transition participative



Impliquer la population
dans le développement
du territoire

- ⑦ Connecter le pays de Fougères à son environnement extérieur
- ⑧ Développer l'innovation sociale
- ⑨ Revitaliser les centres-bourgs
- ⑩ Accroître l'intégration de la jeunesse au projet du territoire

- ⑪ Action transversale aux 3 axes : faciliter les coopérations entre différents territoires (France, Europe, autres nations)

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales